

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 15 JUIN 2022

A CENDRIEUX A 20H00

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : ESCARMANT Cécile pouvoir à LE ROUX Joëlle
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
PRIAT Vanessa pouvoir à FRANCERIES Julie

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Malgré la levée de certaines restrictions, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles édictées dans le cadre de la lutte contre le Covid 19 : organisation, gestes barrières...

La séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune, afin d'assurer le caractère public de la réunion.

Délibérations sur table

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent de délibérer sur les points suivants non prévus à l'ordre du jour :

- le vote des subventions aux associations (l'enveloppe globale ayant déjà été votée au budget),
- la convention CASSIOPEA qui concerne les personnes fragiles pendant l'été,
- la demande d'un particulier sur sa proposition d'acquisition d'un bien immobilier.

I FONCTIONNEMENT

Personnel

Arrivée de Marion DEBET au service Animation Tourisme

Le Maire informe le conseil municipal que Marion DEBET a pris ses fonctions au service Animation Tourisme de la mairie le 16 mai, en remplacement d'Alyssa ROINE.

Il s'agit d'une mutation. Elle effectue 1/3 temps pour la commune de Val de Louyre et Caudeau et 2/3 temps pour l'Office du Tourisme du Grand Périgueux.

Marion DEBET se présente en évoquant son parcours et sa précédente mission au sein du service tourisme d'une Communauté de Communes en Lot et Garonne.

Départ de Stéphane JOURDES

Le Maire informe le conseil municipal du départ, dans le cadre d'une mutation à l'agglomération du Grand Périgueux, de l'agent municipal Stéphane JOURDES, affecté à Cendrieux.

Des contacts ont été pris pour son remplacement.

Fermeture de poste

A l'unanimité, le conseil municipal valide la fermeture d'un poste vacant aux services techniques à raison de 16 heures par semaine.

Régime indemnitaire

A l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place du RIFSEP permettant d'accorder des primes aux agents de la collectivité.

II ECONOMIE-FINANCES

Pylône relais téléphonique / Bail TOTEM

Monsieur LE ROUX, Maire délégué de Cendrieux, rappelle la délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2022 par laquelle le conseil municipal avait validé une convention d'occupation du domaine de la commune pour un pylône de télécommunication à Cendrieux au lieu-dit "La Banne Haute".

Il s'agit d'un terrain situé sur le domaine privé de la commune. La société Totem porteur de ce projet propose à la commune les termes d'un bail pour cet emplacement, situé sur la parcelle cadastrée section O n°169 sur une superficie d'environ 51 m².

La durée du bail est de 12 ans avec prorogations tacites par période de 6 ans. Le montant du loyer est de 1 000 € (mille euros) par an.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent les termes du bail proposé par la société TOTEM.

Bail de location : bureau pour la CPTS

Ne participent pas au vote pour cette délibération : Philippe DUCENE, Joëlle LE ROUX (+ son pouvoir de Cécile ESCARMANT), Franck ESCUDIE et Cyril LEYMA (+ son pouvoir de Bernard DULAC).

Le Maire expose que la CPTS VIVEVAL, Communauté Professionnelle de Santé du Secteur Sainte-Alvère, Verget, Villamblard a été validé par l'ARS. Il indique que cette structure a maintenant besoin d'un bureau pour fonctionner. Il précise que lors du prochain conseil municipal, Cécile ESCARMANT et Joëlle LE ROUX exposeront le fonctionnement de cette structure.

Marie-Christine BENCHAREL, Maire déléguée de Sainte-Alvère propose un bureau au centre multimédia de Sainte-Alvère d'une superficie de 17m² environ.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de louer un bureau du centre multimédia à la CPTS VIVEVAL pour un loyer mensuel de 150 € (cent-cinquante euros) et mandatent Madame BENCHAREL Marie-Christine pour signer le bail.

Convention CASSIOPERA

Ne participent pas au vote pour cette délibération : Philippe DUCENE, Joëlle LE ROUX (+ son pouvoir de Cécile ESCARMANT), Franck ESCUDIE et Cyril LEYMA (+ son pouvoir de Bernard DULAC).

Madame Joëlle LE ROUX expose au conseil municipal la convention de prestation de services proposée par l'association CASSIOPEA pour la mise en place d'un service de téléassistance pour les personnes fragiles et non équipées pendant les trois mois d'été.

Le coût à la charge de la commune est de 27,50 € par personne.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les termes de cette convention.

Décisions modificatives

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision d'inscrire au budget les décisions modificatives suivantes :

Budget Logement

- En recettes, l'inscription au budget 2022 de deux nouvelles subventions :

* un fonds de concours de l'agglomération du Grand Périgueux d'un montant de 60 000 € pour les trois logements dans l'ancienne école de Cendrieux

* une subvention de l'agglomération du Grand Périgueux d'un montant de 18 000 € pour l'aide aux économies d'énergie sur ces mêmes trois logements.

- En dépenses, deux échéances trimestrielles en remboursement du prêt sur les logements qui sera débloqué en juillet :

4 235,00 € en capital

918,00 € en intérêt

Budget général

- En dépenses, une somme de 5 400 € pour la création d'une aire de jeux au stade de Sainte-Alvère

- En recettes, une subvention de 4 752 € accordée dans le cadre d'un appel à projet du service tourisme de l'agglomération du Grand Périgueux pour les sentiers d'interprétation de Cendrieux.

Compte rendu de décisions

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art. L212-22 du CGCT).

- Deux avenants pour le chantier logement de Cendrieux :

* le 26 avril 2022, le maire a pris la décision d'accepter l'avenant n° 1 à l'entreprise CMP (lot maçonnerie pour un montant de 766,87 € HT, pose de plancher OSB sur olivettes),

* le 9 mai 2022, il a pris la décision d'accepter l'avenant n° 2 à l'entreprise CMP (lot maçonnerie) pour un montant de 2 166,71 € HT (plancher, hourdis, enduits sur les murs et remplacement de linteaux).

- Choix d'une entreprise pour local commercial (lot démolition)

Le 8 juin 2022, sur proposition d'appel d'offres, il a retenu l'entreprise LAFON Flavien pour les travaux de démolition pour un montant de 27 522,00 € HT (33 026,40 TTC).

- Choix de l'entreprise pour les travaux voirie 2022

Le 8 juin 2022, sur avis de la commission d'appel d'offres, il a retenu la société MURET pour un montant de 89 083,00 € HT (106 899,6€ TTC) pour des travaux hors options.

Compte rendu des travaux en cours

Monsieur LANGLAIS fait un compte rendu des travaux en cours :

- Réfection des marches et de la passerelle d'accès au centre multimédia de Sainte-Alvère.
- Travaux prévus en 2021 du PMAVEP : mise aux normes handicap des espaces publics (rampes d'escaliers extérieurs, signalétique...)
- Restauration du court de tennis à Sainte-Alvère
- Mise en place des bornes enterrées pour le tri sélectif à Sainte-Alvère
- Poursuite des travaux de réhabilitation des trois logements à l'ancienne école de Cendrieux.
- Début des travaux pour la création du local commercial rue Catroux à Sainte-Alvère (partie démolition).
- Fin des travaux rue Jules Ferry à Sainte-Alvère
- Nettoyage du jardin aux abords de la maison SMIRNOFF à Cendrieux
- Enterrement de câbles par le SDE au bourg de Saint-Laurent des Bâtons.

Subventions aux associations

Les conseillers municipaux, membres du bureau d'une association bénéficiaire, sont invités à ne pas participer au vote.

Nathalie TABANOUX ne participe pas au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau suivant des subventions aux associations sous réserve de disposer des justificatifs demandés.

Secours Catholique	160,00 €
SPA Convention	1 429,20 €
Prévention Routière	70,00 €
Croix Rouge	160,00 €
Gymnastique Volontaire	150,00 €
Les Amis de l'Ecole de N'DONDOL	500,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
UPMRAC Ste-Alvère Anciens combattants	200,00 €
Donneurs de sang	150,00 €
Fondation du Patrimoine cotisation	120,00 €
Souvenir Français cotisation	150,00 €
Les P'tits Mélanos Budget école	1 000,00 €
Les Bastonnades	1 600,00 € Déduction faite du spectacle Agora du 5/05/22 *
Asso la Ronde des Crayons	300,00 € Si animation

Asso Sur nos traces Francis COLLIE	300,00 €
Musée Napoléon	Cérémonie spécifique 1 500,00 €
Comité des fêtes Cendrieux	En attente
Anciens Combattants Cendrieux	80,00 €
La Clé	170,00 €
Club du Temps Libre Cendrieux	300,00 €
La Fête de la Fraise	200,00 €
Sprinter club de Cendrieux	500,00 €

** La commune paie le spectacle scène d'Agglo du 5 juin 2022 : 1 920 €. Si elle obtient une subvention du Département, elle versera une subvention jusqu'au plafond retenu de 1 600 €.*

Immeuble de SMIRNOFF - Destination

Le Maire fait l'historique de l'immeuble "de SMIRNOFF" de Cendrieux en état de délabrement, qui après de nombreuses démarches, a fait l'objet d'une acquisition par la commune. L'acte a été signé le 10 mai 2022 et depuis, des travaux de nettoyage du parc ont été réalisés qui permettent de dégager la grande bâtisse et un mur vestige de l'ancien château de Barbillon.

Un avis d'un architecte du Patrimoine a été sollicité pour la mise en sécurité et la mise en valeur de l'ensemble : jardin et bâtiment. Plusieurs possibilités s'offrent à la collectivité.

Le Maire indique ensuite avoir reçu, une demande réitérée d'achat de cet ensemble immobilier. Le Maire soumet la question au conseil municipal en indiquant qu'aucun projet particulier n'a été précisé par le demandeur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à 21 voix pour et 2 abstentions décident de rester propriétaire de l'ensemble immobilier "de SMIRNOFF".

III VOIRIE

Demande d'aliénation d'un chemin rural – "Fontpapou" à Saint-Laurent des Bâtons

Monsieur Patrice TAULOU expose la demande de M. Quentin GRELLETY, éleveur de canards, qui sollicite le déclassement et l'acquisition du chemin rural au lieu-dit "Fontpapou" à Saint-Laurent des Bâtons qui dessert son élevage de canards depuis la voie communale : chemin de la Capelle. Le demandeur précise qu'en raison des différents épisodes d'influenza aviaire, cela lui permettrait de répondre plus facilement aux demandes des organismes sanitaires.

Les membres du conseil municipal visualisent le tracé sur écran. Hormis une parcelle desservie par la voie communale, toutes les parcelles riveraines du chemin appartiennent au propriétaire de l'élevage.

Il est rappelé que le conseil municipal émet un avis de principe et que la décision définitive est prise après enquête publique.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le principe de déclassement et de cession du chemin rural précité au lieu-dit "Fontpapou" à Saint-Laurent des Bâtons, section C entre les n° 389, 447 et 50 d'une part et n° 48 et 49 d'autre part aux conditions habituelles qui lui seront proposées.

Acquisition d'une portion de terrain en emplacement réservé

Le Maire rappelle au conseil municipal l'historique de l'acquisition à l'amiable de plusieurs parcelles pour créer les jardins es Liens en contrebas de l'église. Dans la continuité de ces aménagements et pour répondre à un projet de réhabilitation du bourg bas de Sainte-Alvère, il propose d'acquérir une partie de la parcelle classée en emplacement réservé au PLUi et situé section AV n°92.

Le conseil municipal visualise le site sur écran. Le Maire précise que le propriétaire au moment de l'achat de l'ensemble immobilier (maison et jardins) avait accepté le principe de céder à la commune une portion de terrain en emplacement réservé, mais qu'à ce jour aucune suite n'a été donnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 18 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions approuve la décision d'acquérir une partie de la parcelle section AV n° 92 à Sainte-Alvère pour une superficie d'environ 200 m² en alignement de la portion située sur la parcelle section AV n° 91 en voie d'acquisition, mandate le Maire pour négocier avec le propriétaire les conditions d'acquisition et l'autorise à poursuivre la démarche jusqu'à la procédure d'expropriation si besoin.

Convention Commune / Département pour les RD 2 et 30

Traverse de Sainte-Alvère – Rue Jules Ferry

Le Maire rappelle au conseil municipal l'opération d'aménagement de la traverse de Sainte-Alvère rue Jules Ferry réalisée avec plusieurs partenaires comme l'agglomération du Grand Périgueux et le Département de la Dordogne. Il soumet la convention proposée par le Département, laquelle définit les interventions de chacune des parties pour ces travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention n° 2022-017 proposée par le Département de la Dordogne pour les travaux rue Jules Ferry à Sainte-Alvère et mandate le Maire pour signer la convention.

IV MARCHES

Madame Marie-Christine BENCHAREL informe le conseil municipal que le premier marché aux truffes de la saison débutera le lundi 20 juin, tout comme le marché des producteurs.

V LOGEMENTS Programme Amélia 2

Michèle BALAINE, référente Amélia 2 à l'agglomération du Grand Périgueux fait un compte rendu des commissions du 27 avril et du 25 mai 2022 au cours desquelles les dossiers suivants ont été retenus :

- un dossier à Cendrieux pour des travaux d'adaptation du logement pour un montant de 364 €,
- un dossier à Sainte-Alvère pour des travaux d'économie d'énergie pour un montant de 1000€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions pour ces dossiers de l'amélioration de l'habitat.

VI ECOLE – CANTINE

Madame BENCHAREL donne les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire : 114 élèves.

Elle informe qu'une petite animation aura lieu en fin d'année à l'école de Cendrieux pour « accompagner » les CM2 vers le chemin du collège.

VII INTERCOMMUNALITE

SDE : Enfouissement de câbles à « La Borderie » à Cendrieux

Monsieur DUCENE ne participe pas au vote pour cette délibération.

Monsieur Alain LANGLAIS propose une convention pour travaux de génie civil de télécommunication :

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques, la proposition est faite par le SDE d'enfouir les lignes téléphoniques.

Orange prend en charge le coût des travaux mais la commune doit prendre en charge les frais d'étude et le génie civil.

Le coût estimé pour le chantier pour « La Borderie » à Cendrieux est de 7 875,89 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

AMR 24 – Résolution : ruralité et commune

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la résolution intitulée « la ruralité et la commune, une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée par l'Association Nationale des Maires Ruraux de France le 14 mai 2022 et relayée par l'Association Départementale représentée par son Président, Monsieur Alain CASTANG.

VIII URBANISME

UDM24 : Zéro Artificialisation Nette des sols

Le conseil municipal qui avait pu prendre connaissance de la proposition de l'Union des Maires de la Dordogne sur la notion de « zéro artificialisation des sols », issue du volet de la Loi « Climat et Résilience », à l'unanimité, approuve l'approche de l'UDM 24 sur le sujet et les critères de vigilance à prendre en compte pour l'application locale de cette loi.

Extension zone UY aux Maîmes à Sainte-Alvère

Le Maire indique au conseil municipal qu'il serait utile d'étendre de la zone UY aux abords de la FEDD (lieu-dit Les Maîmes) afin de prévoir une extension possible de cette zone d'activités.

Il soumet une proposition sur plan visible à l'écran : l'extension pourrait s'étendre sur la totalité de la parcelle section AW n° 407 et sur une partie de la parcelle section AW n° 284.

Cette modification serait soumise à une modification à la marge du PLUi avec enquête publique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition d'étendre la zone UY des Maîmes selon le plan proposé.

Information : PLUi- règlement local de publicité

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agglomération du Grand Périgueux a arrêté le projet de règlement local de publicité Intercommunal. Il règlemente notamment les publicités à l'intérieur des agglomérations, les enseignes lumineuses...

Les élus ont 3 mois pour en prendre connaissance et émettre un avis.

IX TOURISME – CULTURE

Culture - Animation : Bilan des animations culturelles

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan des dernières animations culturelles.

- Le 4 juin : les journées Napoléoniennes par le musée Napoléon de Cendrieux avec :
 - * à Ste Alvère un hommage rendu aux soldats morts pendant les guerres Napoléoniennes,
 - * à Cendrieux une reconstitution historique,
- Trois spectacles en collaboration avec l'Agora et l'agglo du Grand Périgueux,
 - * le mât chinois au cours de la fête des Bastonnades à St Laurent des Bâtons le 5 juin 2022,
 - * le Cabarêve des Ets Félix TAMPON, à l'espace culturel A. MALRAUX de Cendrieux le 10 juin 2022,
 - * déambulation avec la même troupe : Les Nouveaux Nez Cie à Ste Alvère le 11 juin.

Ces spectacles scène d'Agglo sont des prestations de très grande qualité réalisées par des professionnels.

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait part ensuite des prochaines animations de l'été.
